



Conseil de sécurité

Distr. générale
28 mars 2013
Français
Original : anglais

Rapport spécial du Secrétaire général sur l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire

I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis en application du paragraphe 22 de la résolution 2062 (2012), par laquelle le Conseil de sécurité m'a prié de procéder à une évaluation de la situation en Côte d'Ivoire et de lui présenter, le 31 mars 2013 au plus tard, un rapport spécial précisant les critères à l'aune desquels il convient de suivre et mesurer les progrès accomplis sur la voie de la stabilité à long terme de la Côte d'Ivoire, des recommandations concernant les éventuelles modifications de la structure et des effectifs de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI), les moyens de renforcer les mécanismes de coopération entre l'ONUCI et la Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL), et l'état de la mise en œuvre de la stratégie en matière de protection des civils.

II. Conclusions de la mission d'évaluation

2. Une mission d'évaluation pluridisciplinaire dirigée par le Sous-Secrétaire général aux opérations de maintien de la paix, Edmond Mulet, s'est rendue en Côte d'Ivoire du 4 au 16 février et a consulté tout un éventail d'acteurs, dont le Président Alassane Dramane Ouattara et des membres de son gouvernement, les dirigeants des forces armées nationales, de la police et de la gendarmerie, le Président de la Commission Dialogue, vérité et réconciliation, des représentants de partis politiques et de la société civile, des partenaires internationaux et des représentants de l'ONUCI, de la MINUL et des équipes de pays des Nations Unies en Côte d'Ivoire et au Libéria. L'équipe s'est rendue en divers endroits du pays et a réalisé une évaluation des deux côtés de la frontière de la Côte d'Ivoire avec le Libéria. Le chef de la mission d'évaluation s'est également rendu à Monrovia et à Accra pour rencontrer des représentants des autorités nationales.

A. Situation sur le terrain

Situation générale

3. À l'occasion de consultations avec la mission d'évaluation, le Président Ouattara et d'autres acteurs nationaux et internationaux ont fait observer les grands progrès accomplis en matière de sécurité depuis la dernière évaluation, en février



2012, et en particulier au cours des six derniers mois. Il ressort globalement que, bien qu'elle reste fragile, la Côte d'Ivoire est dans une phase de consolidation depuis la fin de la crise qui a suivi les élections en 2011.

4. La politique menée par le Président Ouattara a eu un rôle essentiel dans la lutte contre l'insécurité, l'accélération du redressement économique et l'instauration d'importantes initiatives comme celles en faveur du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration et de la réforme du secteur de la sécurité. Les conditions de sécurité dans la zone située à la frontière avec le Libéria se sont considérablement améliorées grâce aux efforts déployés au plus haut niveau, au renforcement de la coopération entre les autorités des deux pays à différents niveaux et au déploiement de personnel des forces de sécurité nationales des deux côtés de la frontière. Mais beaucoup reste encore à faire, comme en témoigne l'attaque commise le 13 mars contre le village de Zilebly, dans l'ouest de la Côte d'Ivoire, près de la frontière avec le Libéria, attaque qui, de source autorisée, a fait au moins six morts. Le renforcement des relations entre la Côte d'Ivoire et le Ghana a amélioré les conditions de sécurité, notamment le long de la frontière entre les deux pays.

5. La Côte d'Ivoire a continué de jouer un rôle de chef de file dans la sous-région. Depuis qu'il a pris la présidence de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) l'an passé, le Président Ouattara mobilise les énergies et les ressources régionales pour s'attaquer à un certain nombre de sujets de préoccupation, et en particulier pour définir une position commune face à la crise au Mali.

Situation politique

6. Le nouveau Gouvernement formé en novembre 2012 par le Président Ouattara a montré qu'il était résolu à mettre en application les choix politiques faits par le Président. Les autorités locales sont devenues plus efficaces, tout comme l'Assemblée nationale. Les élections législatives partielles qui devaient encore se tenir dans six circonscriptions se sont déroulées dans le calme le 3 février, ainsi que l'a confirmé mon Représentant spécial le 20 février.

7. Les élections locales qui doivent se tenir le 21 avril sont au cœur des débats politiques depuis quelques semaines, notamment au sein de la coalition au pouvoir, à savoir le Rassemblement des houphouëtistes pour la démocratie et la paix (RHDP). Bien qu'ils forment une coalition au sein du Gouvernement, le Rassemblement des républicains (RDR), dirigé par le Président Ouattara, et le Parti démocratique de Côte d'Ivoire (PDCI), présidé par l'ancien Président Bédié, ont dans la plupart des cas présenté des listes séparées aux élections locales. De son côté, l'ancien parti au pouvoir, le Front populaire ivoirien (FPI), a annoncé, le 16 février, avoir décidé de ne pas participer aux élections, arguant de l'absence de consultations s'agissant de la date du scrutin. Cinq des 11 partis d'opposition qui font partie du Cadre permanent de dialogue ont suivi l'exemple du FPI, quoique quelques membres pourraient se présenter en tant que candidats sans étiquette. Dans un communiqué daté du 3 mars, le FPI a demandé à nouveau que les élections soient reportées, accusant le Gouvernement d'exclure les partis d'opposition du processus électoral.

8. Les prochaines élections présidentielle et législatives, qui se tiendront en 2015, façonnent déjà la vie politique du moment. Bon nombre des interlocuteurs de la mission d'évaluation ont souligné qu'il importait que des réformes électorales soient menées pour que les élections soient régulières, transparentes et ouvertes à tous. Ils ont recommandé que, dans le cadre des réformes, les listes électorales soient mises à jour, la Commission électorale indépendante soit remaniée et les circonscriptions soient découpées en toute transparence en vue des élections législatives. D'aucuns ont fait remarquer que le rôle joué par plusieurs organes de presse, dont bon nombre sont affiliés à des partis politiques, devrait également être examiné dans la perspective des élections.

9. La mise en liberté provisoire de certains détenus fidèles à l'ancien Président Laurent Gbagbo en décembre 2012 et l'intensification du dialogue entre le Gouvernement et l'opposition sont des avancées notables. Les membres du Cadre permanent de dialogue se sont réunis les 7 et 17 janvier sous la présidence du Premier Ministre Duncan pour examiner des questions touchant les élections locales, notamment la composition de la Commission électorale indépendante et le financement des partis politiques. L'ancien parti au pouvoir, le FPI, et le parti d'opposition Liberté et démocratie pour la République (LIDER) ont décidé de ne pas participer aux réunions.

10. À la demande du FPI, le Gouvernement a engagé des discussions directes, dans le cadre desquelles le Premier Ministre a présidé les réunions des 18 et 23 janvier. Selon le rapport d'un groupe de travail mixte, il a été convenu qu'il fallait que les membres des Forces républicaines de Côte d'Ivoire (FRCI) regagnent leurs casernes, que les éléments armés non professionnels associés aux FRCI soient désarmés, que les *dozos* (chasseurs traditionnels) qui assumaient des fonctions de sécurité soient démobilisés, que le personnel de police et de gendarmerie soit équipé, que les opposants soient protégés et qu'il soit mis fin à l'exploitation illégale des terres. Des divergences demeurent toutefois en ce qui concerne l'amnistie générale demandée par le FPI et la composition de la Commission électorale indépendante. Par ailleurs, le FPI prône une rencontre entre le Président Ouattara et l'ancien Président Gbagbo, détenu à la Cour pénale internationale, à La Haye. Les deux parties ont répété qu'ils souhaitaient poursuivre les discussions et leur dernière rencontre s'est tenue le 8 mars.

11. Le Président Ouattara et la plupart des autres acteurs ont estimé qu'accorder l'amnistie aux auteurs d'infractions graves serait contraire au principe de la légalité et renforcerait l'impunité, mais que l'on pourrait envisager de gracier les condamnés. Ils ont souligné que le Gouvernement devait donner suite aux recommandations de la Commission nationale d'enquête et veiller à ce que tous les infracteurs soient jugés, quels que soient leur statut et leur affiliation politique. Cependant, il faut prendre des mesures supplémentaires pour promouvoir une justice équitable, mettre fin au règne de l'impunité et lutter contre la perception de plus en plus forte que la justice des vainqueurs prédomine.

Réconciliation et cohésion sociale

12. Les progrès sur les sujets complexes que sont la réconciliation et la cohésion sociale restent lents. De hauts représentants des pouvoirs publics ont estimé qu'accorder des réparations aux victimes serait un pas dans la bonne direction. La Commission Dialogue, vérité et réconciliation se démène pour exécuter sa mission

et obtenir des résultats concrets d'ici au 30 septembre 2013, date à laquelle son mandat expirera. Les autorités nationales ont pris des mesures visant à renforcer la cohésion sociale; elles ont notamment adopté le Programme national de cohésion sociale. Toutefois, la mise en œuvre de ces mesures reste limitée et les autorités locales ne disposent pas des moyens suffisants pour s'en charger à leur niveau.

Sécurité

13. La situation en matière de sécurité reste précaire, mais elle s'est améliorée ces six derniers mois. Depuis octobre 2012, aucune attaque de grande ampleur n'a été menée contre des bâtiments publics et des installations des forces de sécurité nationales. Cette évolution positive a été attribuée à la vigueur de l'action menée par le Gouvernement contre les attaques – lequel aurait cependant fait un usage excessif de la force et procédé à des arrestations arbitraires et de nombreuses détentions illégales – et à l'arrestation de plusieurs personnes qui auraient participé à ces attaques en Côte d'Ivoire, au Ghana et au Libéria. On a jugé que le Conseil national de sécurité de la Côte d'Ivoire, qui a été créé en août 2012, a bien coordonné l'action du Gouvernement en matière de sécurité, tandis que le personnel des forces de l'ordre a été plus efficacement déployé dans tout le pays.

Menaces contre la paix et la sécurité à long terme en Côte d'Ivoire

14. Malgré les progrès constatés de manière générale, des menaces considérables continuent de peser sur la paix et la sécurité en Côte d'Ivoire. Citons notamment la dynamique politique et les profondes divisions; le maintien de réseaux affiliés à l'ancien régime qui cherchent à déstabiliser le Gouvernement; la présence présumée de mercenaires, d'ex-combattants et d'autres éléments armés le long de la frontière avec le Libéria; le commerce non réglementé des armes; la lenteur des progrès sur la voie de la réconciliation et de la réforme du secteur de la sécurité; l'arrêt des progrès dans les domaines du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration; les divisions et le manque de confiance au sein des organismes chargés de la sécurité et entre eux; le fait que des membres des forces de sécurité officielles et officieuses continuent de violer les droits de l'homme sans en être tenus responsables; le fait que les membres des forces de l'ordre ne soient pas suffisamment formés et équipés; le fait que les forces armées ne soient pas convenablement encadrées et que le principe de responsabilité ne soit pas correctement appliqué; les activités criminelles; les violences intercommunautaires; le chômage et la pauvreté.

15. Les causes profondes du conflit – comme les problèmes touchant le régime foncier, l'identité ainsi que le contrôle des ressources naturelles et l'accès à ces ressources – demeurent, en particulier dans l'ouest du pays. Le Gouvernement a commencé à prendre des mesures pour régler les problèmes complexes liés au régime foncier. Toutefois, des interlocuteurs ont souligné qu'il sera difficile de régler ce problème et qu'il faudra pour ce faire appliquer sur le long terme une méthode consensuelle faisant intervenir un vaste éventail d'acteurs.

16. Les actes de violence demeurent préoccupants, la facilité avec laquelle on peut se procurer des armes contribuant à la poursuite des attaques et des vols à main armée, qui font des morts et des blessés parmi les civils. Les tensions persistent entre les FRCI et des communautés locales, qui ont donné lieu à plusieurs reprises à des heurts. Des frictions entre communautés, souvent provoquées par des questions

foncières, ont été signalées dans tout le pays. Il est à noter en particulier les affrontements intervenus le 17 janvier dans la région de Diboké, dans l'ouest du pays, qui ont fait quatre morts et de nombreux blessés.

17. La sous-région de l'Afrique de l'Ouest reste exposée aux menaces transnationales et transfrontières, notamment au trafic de drogues, à la traite des personnes et au commerce illégal des armes, au blanchiment d'argent, ainsi qu'aux actes de terrorisme et de piraterie dans le golfe de Guinée, autant de problèmes qui montrent bien qu'il faut renforcer les moyens d'action contre ces fléaux. La non-réglementation des espaces maritimes présente des risques qui pourraient, faute de mesures préventives s'inscrivant dans une approche sous-régionale, être exacerbés par la découverte récente de pétrole dans les eaux côtières du Libéria et du côté ghanéen de la frontière maritime avec la Côte d'Ivoire.

Situation dans les régions frontalières

18. La Côte d'Ivoire partage des frontières avec le Burkina Faso, le Ghana, la Guinée, le Libéria et le Mali. Comme je l'ai indiqué dans mon dernier rapport spécial sur l'ONUCI (S/2012/186), en date du 29 mars 2012, ces frontières sont poreuses, ce qui facilite la circulation illégale des biens et des personnes. Globalement, la situation le long de toutes les frontières ivoiriennes reste précaire, mais relativement stable, des améliorations notables étant à noter depuis l'an passé au niveau de la frontière avec le Libéria. Le risque de déstabilisation persiste toutefois.

19. Le 25 janvier, un différend de longue date concernant la démarcation de la frontière entre la Côte d'Ivoire et la Guinée a été ranimé par l'arrivée dans le village frontalier de Kpéaba de quelque 30 à 40 soldats guinéens, qui ont retiré le drapeau ivoirien. Les Ministres des affaires étrangères des deux pays se sont penchés sur la question en marge du Sommet de la CEDEAO qui s'est tenu à Yamoussoukro le 28 février. D'après les déclarations faites à l'issue du sommet, les deux États se sont engagés à régler le différend de manière pacifique. Ils ont ordonné le retrait de leurs soldats et rétabli une commission mixte chargée de délimiter la frontière.

20. La situation le long de la frontière entre le Mali et la Côte d'Ivoire est relativement stable, même si quelques interlocuteurs ivoiriens ont estimé qu'il faudrait renforcer les contrôles, notamment en déployant des systèmes aériens sans pilote et non armés. Selon le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), on n'a recensé aucune demande d'asile de la part de Maliens entrant en Côte d'Ivoire depuis le début de la crise.

21. Des efforts soutenus sont faits aux plus hauts niveaux entre la Côte d'Ivoire et le Ghana en vue d'intensifier le dialogue et la coopération bilatéraux, renforçant ainsi la confiance entre les deux pays. Quelque 8 600 réfugiés sont encore au Ghana, de même qu'un groupe de hauts responsables de l'ancien régime. Certains d'entre eux seraient à l'origine des attaques menées l'an passé contre des bâtiments publics et des installations des forces de sécurité nationales en Côte d'Ivoire. Les autorités ghanéennes ont procédé à un certain nombre d'arrestations de citoyens ivoiriens, dont l'ancien dirigeant des Jeunes Patriotes, Charles Blé Goudé, qui a été extradé vers la Côte d'Ivoire, où il sera jugé pour des crimes qu'il aurait commis pendant la crise qui a suivi les élections. M. Blé Goudé a été inculpé pour crimes de guerre, atteinte à la sûreté de l'État, trahison et infractions économiques. Par ailleurs, la procédure d'extradition visant le porte-parole de l'ancien Président Gbagbo, Justin

Kone Katinan, suit son cours au Ghana. Des responsables ghanéens ont souligné qu'il importait d'effectuer toutes les démarches nécessaires dans le respect de la légalité avant toute extradition.

22. Dans une lettre adressée à la mission d'évaluation, des représentants du FPI exilés au Ghana ont réaffirmé qu'ils souhaitaient participer à un véritable dialogue politique à la condition que l'ancien Président Gbagbo soit libéré, tout en accusant le Gouvernement ivoirien de faire pression pour que les élections locales se déroulent sans l'opposition de façon à multiplier ses propres chances de les remporter. Ils ont également affirmé que plusieurs obstacles empêchaient leur retour, notamment le fait que, selon eux, le Gouvernement ivoirien ne fasse rien pour progresser sur la voie de la réconciliation, qu'il n'y ait pas de liberté politique ni de système de justice équitable, que les FRCI, les *dozos* et les mercenaires continuent de commettre des violations des droits de l'homme, que des représailles soient menées contre eux et que leurs terres soient occupées.

23. En collaboration avec des membres de l'ONUCI, de la MINUL et des équipes de pays des Nations Unies en Côte d'Ivoire et au Libéria, des membres de la mission d'évaluation ont fait le bilan de la situation à la frontière entre les deux pays. Les membres de l'équipe se sont rendus à Taï, Toulépleu et Guiglo, dans l'ouest de la Côte d'Ivoire, ainsi qu'à Zwedru et Jorzon Town, dans l'est du Libéria. Ils ont rencontré des représentants des autorités civiles et des forces de sécurité ainsi que des membres des communautés accueillant des rapatriés ivoiriens et des réfugiés, et ont assisté en tant qu'observateur à une réunion de l'opération Mayo au point de passage frontalier de B'hai.

24. Tous les interlocuteurs ont convenu que la situation à la frontière s'était sensiblement améliorée ces six derniers mois, aucune attaque transfrontière d'envergure n'ayant été confirmée depuis août 2012. Cette amélioration peut en partie s'expliquer par le dialogue stratégique de haut niveau engagé entre les autorités ivoiriennes et libériennes, ainsi que par le renforcement de la coopération opérationnelle. Les deux gouvernements ont déployé davantage de personnel des forces de l'ordre des deux côtés de la frontière, entrepris des opérations de sécurité conjointes et intensifié les échanges et la mise en commun de l'information. En décembre 2012, les deux armées ont procédé à des manœuvres conjointes le long du Cavally. En juin, face aux attaques transfrontières, le Gouvernement libérien avait fermé sa frontière avec la Côte d'Ivoire, hormis pour ce qui concernait les activités humanitaires. Bon nombre des interlocuteurs de la mission d'évaluation ont fait observer que cette décision avait nui à la liberté de circulation des personnes et des marchandises et entravé le dialogue transfrontalier.

25. Du côté libérien de la frontière, on estime que le déploiement d'une équipe spéciale conjointe chargée de la sécurité (composée de membres de la Police nationale libérienne, du Bureau de l'immigration et de la naturalisation et des Forces armées du Libéria) et la conduite de l'opération Restore Hope, conjugués à l'arrestation de plusieurs auteurs de crimes visés plus bas, ont contribué à affaiblir les réseaux organisant les attaques transfrontières. Toutefois, il est difficile de maintenir le déploiement de cette opération compte tenu des nombreuses priorités concurrentes qui doivent être atteintes alors que le budget de l'État est limité. En outre, ainsi qu'il est indiqué au paragraphe 4 ci-dessus, les violents affrontements qui se sont produits près de la frontière le 13 mars, qui auraient opposé les FRCI et

des éléments armés, montrent clairement que la situation à la frontière reste fragile. Une enquête à ce sujet est en cours.

26. À ce jour, 11 Libériens et 8 Ivoiriens sont inculpés au Libéria pour leur implication présumée dans les attaques menées dans la région de Para, notamment le meurtre de Casques bleus de l'ONUCI à Para le 8 juin, et dans les attaques menées aux abords de Péhékanhouébli en 2012. Le Gouvernement ivoirien a demandé l'extradition des huit Ivoiriens, mais un tribunal libérien l'a débouté de sa requête le 25 février au motif que les accusés avaient déjà été inculpés au Libéria pour les mêmes infractions, suivant en cela les dispositions de leur convention bilatérale d'extradition. En revanche, au moins un des suspects inculpés a été libéré sous caution, pour des raisons médicales semble-t-il. Plusieurs interlocuteurs se sont demandé si les systèmes de justice et de sécurité du Libéria étaient dotés des moyens suffisants pour mener les enquêtes et juger les affaires de cet ordre en se conformant aux normes internationales en matière de respect des formes régulières.

27. Certes, la plupart des Ivoiriens réfugiés au Libéria sont retournés en Côte d'Ivoire, mais il en reste près de 63 000. Les réfugiés au Libéria ont fait part de leurs inquiétudes pour leur sécurité, notamment de leur méfiance à l'égard des FRCI, du fait que les ex-combattants n'étaient pas désarmés, de leur crainte des représailles et de ce qu'ils ont appelé l'occupation de leurs terres par des personnes perçues comme des étrangers, autant de raisons qui, selon eux, les empêchent de retourner en Côte d'Ivoire. Des membres de la population rapatriée dans l'ouest de la Côte d'Ivoire ont fait part des mêmes préoccupations, tout comme les communautés qui les accueillent des deux côtés de la frontière. Malgré tout, alors que pendant près de six mois aucun candidat au rapatriement ne s'était manifesté, le HCR a facilité depuis le début de l'année le retour volontaire de 4 757 réfugiés du Libéria en Côte d'Ivoire.

Coopération intermissions

28. L'ONUCI et la MINUL ont pris des mesures pour renforcer l'appui qu'elles apportent aux deux gouvernements en vue de régler les problèmes de sécurité à la frontière. L'amélioration et l'officialisation des échanges et de la mise en commun de l'information entre les composantes civiles et militaires des missions ont eu des effets positifs sur les opérations et les analyses. Les deux missions ont également adopté une feuille de route conjointe concernant la coopération intermissions dans la région frontalière, qui définit trois grandes priorités : la sécurité et le contrôle de la frontière; la consolidation de l'autorité de l'État; et le retour et la réintégration durables. Les équipes de pays des Nations Unies œuvrent également à la stabilisation à long terme de la région frontalière. Pour appuyer ces activités, les stations de radiodiffusion de l'ONUCI et de la MINUL transmettent des messages ciblant les réfugiés et les communautés vivant dans l'est du Libéria et dans l'ouest de la Côte d'Ivoire.

29. En juin 2012, la MINUL et l'ONUCI ont mis au point un concept d'opérations amélioré concernant l'opération Mayo, qui renforce la coopération militaire et la participation de la population civile. Depuis lors, les missions multiplient les patrouilles frontalières mixtes et organisent des réunions conjointes deux fois par mois, auxquelles participent des membres des composantes militaires, civiles et policières des deux missions, ainsi que des représentants des services de sécurité des deux pays, des élus locaux, des chefs traditionnels et des notables locaux. La

frontière a été délimitée d'un commun accord. Par ailleurs, plusieurs projets sont exécutés ou envisagés par les équipes de pays pour le Libéria et la Côte d'Ivoire, notamment un projet transfrontalier en faveur de la sécurité alimentaire, auquel participent le Programme alimentaire mondial et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture. La mission d'évaluation a appris que le Gouvernement ivoirien avait demandé que soit mené un projet similaire à la frontière avec le Ghana. L'ONUCI et l'équipe de pays des Nations Unies ont rencontré à deux reprises des représentants du Ghana et élaboré un plan d'action concernant les questions liées aux réfugiés ivoiriens et à la sécurité à la frontière. Mon Représentant spécial s'est rendu à Accra pour examiner ces questions avec des responsables ghanéens et des Ivoiriens vivant au Ghana, et l'ONUCI utilise ses moyens d'information pour diffuser des messages en faveur de la réconciliation et sur d'autres sujets dans les camps de réfugiés au Ghana.

Droits de l'homme

30. Le rapport de la Commission nationale d'enquête fait état de graves atteintes aux droits de l'homme commises par les deux camps pendant la crise qui a suivi les élections. Pour l'instant toutefois, seuls les membres fidèles au précédent régime en place ont dû répondre de leurs actes devant la justice. La création de la Commission nationale des droits de l'homme, la ratification du Statut de Rome et l'adoption des nouvelles règles du droit de la famille prévoyant l'égalité entre hommes et femmes dans le mariage sont des avancées importantes renforçant le cadre législatif et, partant, tendant à promouvoir et à protéger les droits de l'homme et à mettre fin à l'impunité.

31. La situation en matière de droits de l'homme dans le pays reste extrêmement préoccupante. En effet, il est régulièrement fait état de graves atteintes aux droits de l'homme (exécution sommaires, disparitions forcées, arrestations arbitraires et détentions illégales, mauvais traitements et torture, violences sexuelles et sexistes) commises par des individus armés, notamment des membres des FRCI. En 2012, les FRCI auraient procédé à un certain nombre d'arrestations arbitraires et on aurait pénétré par effraction chez des personnes soupçonnées de menacer la sûreté de l'État après que des bâtiments publics et des installations des forces de sécurité nationales eurent fait l'objet d'attaques armées. Plusieurs interlocuteurs ont également fait observer que des particuliers et certains groupes de population continuaient d'être visés sur le fondement de leur nationalité ou de leur appartenance ethnique et que, bien souvent, les violences intercommunautaires et les actes commis pour des raisons ethniques ont donné lieu à de graves violations des droits de l'homme. Les FRCI et les *dozos* auraient également continué de s'immiscer de façon répétée dans l'administration de la justice.

Violence sexuelle

32. Selon le Gouvernement, l'incidence de la violence sexuelle a considérablement baissé depuis la fin de la crise postélectorale bien que la violence sexuelle et sexiste demeure un phénomène inquiétant en Côte d'Ivoire. L'examen des tendances de la violence sexuelle n'a pas été concluant : si, pour certains interlocuteurs, l'augmentation du nombre de cas enregistrés tient probablement au fait que davantage de cas sont signalés plutôt qu'à une augmentation véritable des incidents, les estimations des cas de viol commis par des hommes en uniforme varient considérablement. L'indulgence des peines infligées et le fait que les infractions

sexuelles et sexistes ne soient pas qualifiées de crime témoignent des obstacles systémiques à la lutte contre la violence sexuelle, tout comme l'inadaptation des cadres juridiques et le manque d'accès à la justice, qui tiennent dans une large mesure au coût élevé des certificats médicaux nécessaires pour engager une procédure judiciaire. Les interlocuteurs ont souligné que la crainte d'être stigmatisées empêche de nombreuses victimes de porter plainte et indiqué qu'il faut mener une action de sensibilisation à la prévention de la violence sexuelle et sexiste, notamment à l'intention des organismes publics. Pour lutter contre le fléau de la violence sexiste, il était indispensable de mettre fin à l'impunité et de réformer le secteur de la sécurité.

Mise en œuvre de la stratégie de protection des civils de l'ONUCI

33. L'amélioration des relations avec la population et les autorités locales, grâce au renforcement de la présence de l'ONUCI sur le terrain, a permis d'accroître la capacité de la Mission de protéger efficacement les civils. La Mission dispose actuellement d'une présence civile dans 18 localités et a augmenté ses effectifs civils dans l'ouest et le nord de la Côte d'Ivoire en vue de suivre les questions de protection des civils, d'en rendre compte et de prendre les décisions qui s'imposent, en étroite coordination avec les unités militaires et de police. Le personnel civil travaille également en étroite collaboration avec les autorités locales et les organismes d'aide humanitaire dans divers domaines d'intérêt.

34. L'ONUCI et l'équipe de pays ont mis en place un mécanisme pour mieux identifier les principaux problèmes de protection et coordonner les mesures pour y faire face et pour renforcer la planification d'urgence. Par ailleurs, la Mission s'emploie à mettre en place, à l'échelon local, des groupes de travail sur la protection des civils qui seront le principal point de contact entre les organismes humanitaires et l'ONUCI de façon à faciliter l'échange d'informations.

35. La Mission continue d'apporter un appui aux comités locaux de sensibilisation à la sécurité et d'alerte rapide, qui jouent un rôle important dans la coordination des interventions en matière de sécurité et la gestion des conflits. Parallèlement, tirant parti du mécanisme d'alerte rapide pour la prévention de la violence sexuelle, elle a doté les bureaux sur le terrain de numéros d'urgence et a distribué des téléphones portables à des coordonnateurs dans les régions de l'ouest du pays ayant des taux élevés de violence sexuelle afin de faciliter les interventions rapides. L'ONUCI a également réactivé son centre d'appels de Yamoussoukro de façon à permettre à la population de lui faire part de ses préoccupations en matière de protection. Les informations recueillies sont ensuite analysées et communiquées aux entités compétentes pour suite à donner. La Mission s'en sert aussi pour déterminer les domaines de préoccupation en vue de l'élaboration de ses plans d'urgence.

36. Les militaires et policiers de l'ONUCI ont renforcé leur présence et leurs patrouilles dans les zones de préoccupation dans l'ouest du pays, en particulier dans la zone de Duékoué, le long de la frontière avec le Libéria, ainsi qu'à Abidjan et alentour et dans le sud-est du pays le long de la frontière avec le Ghana. L'ONUCI a déjà établi des postes de police à Tai, Toulépleu et Tabou et des unités de police constituées opèrent déjà à partir de Guiglo et de Tai. La Mission a également mené des patrouilles régulières le long des deux principaux axes dans le nord, touchés par un grand nombre d'attaques menées contre les civils par des individus armés.

37. Plus d'une centaine d'agents de l'ONUCI ont subi une formation spécialisée en matière de protection des civils. Les composantes civile et militaire de la Mission ont aussi dispensé une formation aux forces de sécurité nationales. Les patrouilles conjointes avec les organes nationaux de sécurité ont renforcé la capacité des forces de sécurité nationales de protéger les civils.

Situation humanitaire

38. Bien qu'elles soient en majorité retournées chez elles, on estime à quelque 85 000 le nombre de personnes déplacées à la suite de la crise postélectorale toujours présentes dans les pays de la sous-région, essentiellement au Libéria, et à 45 000 le nombre de personnes toujours déplacées en Côte d'Ivoire. Les interlocuteurs ont toutefois fait état d'un nombre croissant de retours au cours des derniers mois. Les acteurs humanitaires continuent de porter assistance aux personnes déplacées à l'intérieur du pays, dont la plupart vivent dans la précarité et ne font pas confiance au secteur de la sécurité. Ils ont par ailleurs constaté que des poches de vulnérabilité subsistaient, en particulier dans l'ouest de la Côte d'Ivoire et dans le nord du pays touché par la sécheresse, en raison d'un accès insuffisant à l'eau potable, de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition, de la détérioration des moyens de subsistance et de la perturbation des services sociaux. Dans l'ensemble, les interlocuteurs ont souligné que, pour garantir des retours durables, des progrès devraient être réalisés en matière de respect d'une justice équitable, de désarmement, démobilisation et réintégration et de recherche de solutions aux causes profondes du conflit.

Développement économique

39. De nombreux interlocuteurs ont reconnu que le pays, qui enregistre actuellement un taux de croissance annuel de 8,5 % et dispose d'un plan de développement national judicieux pour 2012-2015, connaissait une relance macroéconomique solide. La réaction des donateurs lors de la réunion du Groupe consultatif tenue à Paris en décembre 2012 et la visite en janvier 2013 de la Directrice générale du Fonds monétaire international, Christine Lagarde, témoignaient du ferme soutien de la communauté internationale. Certains partenaires ont estimé que malgré la dynamique de croissance, les progrès réalisés pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement étaient relativement lents du fait de l'augmentation des demandes sociales et de l'affectation de ressources publiques insuffisantes, du taux élevé du chômage persistant, de la répartition inéquitable des richesses et des informations faisant état de corruption. Ils ont insisté sur la nécessité de poursuivre les efforts de relance économique en créant des emplois et des revenus.

B. Capacité des institutions ivoiriennes à relever effectivement les défis

Désarmement, démobilisation et réintégration

40. Tous les interlocuteurs ont estimé que la présence d'ex-combattants constituait une menace sérieuse et souligné qu'il importait d'accomplir des progrès en matière de désarmement, de démobilisation et de réintégration pour assurer une stabilité durable. La création d'une entité unique dans ce domaine, à savoir l'Autorité pour la démobilisation, le désarmement et la réintégration, et le lancement ultérieur des

opérations en la matière constituaient des avancées positives. Quelque 2 000 ex-combattants ont à ce jour été désarmés et démobilisés et sont en voie d'être employés dans la fonction publique comme gardes pénitentiaires. Quelque 2 000 autres seront désarmés, démobilisés et intégrés, selon qu'il conviendra, dans les services des douanes et de surveillance des frontières. Les opérations devraient s'accélérer davantage grâce à une stratégie globale que le Gouvernement est en train d'élaborer avec l'appui de l'ONU. Toutefois, des préoccupations ont été exprimées quant à la qualité des armes et au rapport armes/combattant obtenu à ce jour, qui semble être bien inférieur à 1/1.

41. À l'issue des vérifications initiales effectuées par le Gouvernement, le nombre estimatif d'ex-combattants a été révisé à la baisse, passant de 110 000 à 64 000, chiffre comprenant les ex-combattants des deux parties et les miliciens qui satisfont les critères retenus. Le Gouvernement aurait accepté d'étudier l'idée de mettre en place un mécanisme de vérification pour veiller à ce que les ex-combattants qui se présenteront pour le désarmement, la démobilisation et la réintégration satisfassent les critères retenus et qu'ils soient inscrits dans la base de données, ce qui améliorera la qualité et la fiabilité de l'opération.

42. À l'heure actuelle, le Gouvernement ivoirien estime que le dossier de ces ex-combattants sera traité sur une période de deux ans. Il envisage également un programme de réinsertion axé sur la formation socioprofessionnelle propre à permettre aux ex-combattants de créer à terme leurs propres entreprises. Certains interlocuteurs ont recommandé de mettre davantage l'accent sur la création de possibilités de réinsertion et de réintégration plus réalistes et équitables et bénéficiant de financements suffisants, y compris dans le secteur privé, conformément au plan de développement national. Il est prévu actuellement des programmes agricoles et certains programmes générateurs de revenus et le Gouvernement sollicite activement d'autres propositions.

43. Tout en reconnaissant les mesures déjà prises, certains interlocuteurs se sont déclarés préoccupés par le fait que seuls les ex-combattants affiliés au Gouvernement actuel durant la crise, notamment d'anciens membres Forces nouvelles, bénéficieraient du programme. À cet égard, ils ont souligné la nécessité d'adopter une approche équilibrée en vue de contribuer à la réconciliation. Les interlocuteurs du Gouvernement ont souligné que tous les ex-combattants, y compris les éléments pro-Gbagbo, bénéficieraient du programme, ce qui n'avait pas été le cas jusqu'à maintenant. Certains interlocuteurs ont également fait valoir qu'il fallait redoubler d'efforts pour sensibiliser les ex-combattants à l'opération de façon à tempérer les attentes car il ne sera pas possible de les recruter tous dans l'administration publique.

Capacités des forces armées, de la police et de la gendarmerie

44. La plupart des interlocuteurs ont relevé une amélioration des capacités et du déploiement des organes nationaux chargés de la sécurité, notamment la police et la gendarmerie, dans tout le pays. En outre, une nouvelle structure, le Centre de coordination des décisions opérationnelles, relevant du Ministère de l'intérieur, a été mise en place pour sécuriser les sites stratégiques, lutter contre la criminalité, prévenir les actes de terrorisme et assurer la sécurité des institutions publiques à Abidjan. Composé de 750 éléments provenant des forces armées, de la gendarmerie et de la police, sa création est considérée comme un fait positif qui vise à accroître

la cohérence entre les organes chargés de la sécurité et à renforcer la sécurité à Abidjan et alentour. Il sera primordial que le Centre fonctionne en toute transparence et rende des comptes, dans le respect de l'état de droit.

45. Les FRCI continuent de faire face à de nombreuses difficultés, notamment l'insuffisance du matériel, le manque de formation et l'indiscipline. Assurer la cohésion des différentes composantes demeure une gageure, aggravée par la méfiance qu'inspire l'appartenance politique de certains de leurs membres et l'absence d'une chaîne de commandement unifiée. Comme il a été déjà mentionné, le fait que des éléments des FRCI aient commis des violations des droits de l'homme et des exactions contre la population avec impunité et que certains continuent de recourir à des structures parallèles pour assurer la sécurité a empêché la professionnalisation des forces armées. En outre, d'aucuns présentent comme des problèmes graves le fait que les rôles et responsabilités des FRCI, de la police et de la gendarmerie ne soient pas clairement définis, ainsi que le manque de confiance au sein des forces de sécurité et entre celles-ci. Enfin, la police et la gendarmerie manquent toujours de matériel nécessaire, ce qui, selon certains interlocuteurs, tient à la méfiance à leur égard.

Réforme des secteurs de la sécurité et de la justice

46. La plupart des interlocuteurs ont salué les progrès accomplis ces derniers mois, le Conseil national de sécurité ayant approuvé la stratégie nationale de réforme du secteur de la sécurité, même si le processus demeure au stade de la planification. Aucun plan d'action ni stratégie de communication n'a encore été mis en place, bien que des campagnes de sensibilisation aient été lancées en février avec l'appui de l'ONUCI. La stratégie, caractérisée par une approche ambitieuse en matière de réforme de la sécurité, prévoit plus de 100 activités qui devraient être réalisées progressivement sur des périodes de 6 mois à 10 ans. Un secrétariat au sein du Conseil national de sécurité, y compris un groupe consultatif composé de partenaires internationaux, a été créé pour surveiller la mise en œuvre de la stratégie. De nombreux interlocuteurs ont souligné qu'il fallait prendre immédiatement d'autres mesures concrètes pour faire progresser ce processus essentiel.

47. Des parties prenantes internationales, voire nationales, ont indiqué qu'il fallait plus de précisions concernant la taille des forces armées, l'organisation de la chaîne de commandement et leur budget. La recommandation de la communauté internationale tendant à mettre en place un mécanisme de sélection du personnel, qui serait intégré aux institutions du secteur de la sécurité, n'a pas encore été acceptée bien qu'on ait commencé à concevoir un mécanisme de validation pour la police. Les propositions tendant à garantir l'exercice d'un contrôle par les civils et le rôle de l'Assemblée nationale restent floues. Les interlocuteurs se sont déclarés préoccupés par la réticence collective potentielle du personnel en uniforme à accepter le changement et ont fait observer que la mise en œuvre de la stratégie nationale de réforme du secteur de la sécurité est une opération très sensible et qu'il faudra prendre des décisions difficiles à l'avenir.

48. Les interlocuteurs de la mission d'évaluation ont salué l'adoption par le Gouvernement de la stratégie nationale de réforme du secteur de la justice pour 2012-2015. Ils ont toutefois fait observer que l'insuffisance des capacités et le manque de formation des agents des services des enquêtes criminelles de la police et

de la gendarmerie, l'insuffisance des ressources financières, la mauvaise gestion, le manque d'indépendance des institutions, le sentiment d'impunité, le manque d'accès à la justice et l'absence de programmes de protection des victimes et des témoins ont suscité chez la population un manque de confiance à l'égard du secteur de la justice. Le Président Ouattara a demandé à l'Assemblée nationale de réviser la législation qui empêche le remplacement des juges et des autres fonctionnaires de justice même lorsqu'ils sont réputés incompetents. Des efforts ont été faits pour élargir l'accès à la justice, dont la mise en place de six nouveaux bureaux d'aide juridique qui commenceront à fournir des services d'ici à juin.

49. Les interlocuteurs ont également noté que les juridictions, en particulier la cour d'assises et le tribunal militaire, ne respectaient pas les normes internationales, et que le système de justice militaire, dont la compétence s'étend aux FRCI, à la police et à la gendarmerie, dispose de moyens limités. En collaboration avec des partenaires internationaux, l'ONUCI fournit actuellement une assistance technique et logistique au Gouvernement pour faire face à ces questions.

50. Pendant ce temps, le système pénitentiaire national ne dispose ni d'une législation appropriée, ni d'une structure organisationnelle adaptée, ni d'infrastructures appropriées.

Rétablissement de l'autorité de l'État

51. Les interlocuteurs ont fait état d'une amélioration des moyens dont disposent les administrations locales et d'un renforcement de la présence de l'État dans tout le pays. En outre, les préfets jouent un rôle important dans la coordination des questions de sécurité et le règlement des conflits locaux. Des comités de sensibilisation à la sécurité et d'alerte rapide ont été mis en place dans la plupart des régions. Toutefois, les interventions restent limitées faute de moyens, de procédures établies et de ressources, ce qui a entravé le bon fonctionnement d'une administration locale généralement efficace.

52. Le Trésor public a largement repris ses activités dans l'ensemble du pays, bien que des problèmes subsistent au niveau des services de douanes, où le manque de ressources entrave l'efficacité des opérations, en particulier en matière de surveillance des frontières. Les douaniers étant absents dans la plupart des postes frontière, ce sont les services nationaux de sécurité qui contrôlent la circulation des biens.

53. La Côte d'Ivoire comptant quelque 150 000 fonctionnaires, la réforme de l'administration publique et la mise en place des capacités administratives nécessaires constituent des défis majeurs. Le Gouvernement s'emploie à réaliser un audit de ses effectifs en vue d'appliquer des politiques publiques plus efficaces et sans exclusive.

Sûreté et sécurité du personnel des Nations Unies

54. Le personnel des Nations Unies en Côte d'Ivoire a été touché essentiellement par la criminalité, en particulier à Abidjan. Au cours de l'année écoulée, 14 effractions et 3 vols à la tire visant du personnel des Nations Unies ont été signalés. Il existe aussi le risque que le personnel des Nations Unies soit touché par les attaques visant les forces de sécurité nationales, en particulier lorsqu'il travaille avec les services de sécurité. Bien que la Côte d'Ivoire n'ait pas d'antécédents en

matière de terrorisme, les interlocuteurs du Gouvernement ont indiqué que le risque d'attaques terroristes avait augmenté en raison de la crise au Mali.

III. Recommandations

Ajustements à la structure et aux effectifs de l'ONUCI

55. Compte tenu de la situation sur le terrain et de la capacité toujours limitée des institutions ivoiriennes de remédier aux menaces pesant sur la paix et la stabilité à long terme en Côte d'Ivoire, la présence de l'ONUCI demeure nécessaire, des ajustements devant toutefois être apportés à sa structure, à ses effectifs et à ses priorités. Au 13 mars, l'effectif militaire de l'ONUCI était de 9 552 éléments (voir annexe I). Cet effectif devrait être réduit d'au moins un bataillon d'ici au 31 juillet 2013, pour être ramené à 8 837 éléments, dont 8 645 membres des contingents et officiers d'état-major et 192 observateurs militaires.

56. Il faudrait également examiner avec le Gouvernement la possibilité de réduire davantage le dispositif de protection fourni par l'ONUCI. Une réduction graduelle de deux autres bataillons d'ici à la mi-2015 est envisagée, compte tenu de la situation sur le terrain et des progrès accomplis dans la satisfaction des critères convenus, un examen étant prévu au début de 2015.

57. L'équipe d'évaluation a tenu compte, pour formuler ces recommandations, de la nécessité pour l'ONUCI de maintenir la capacité d'apporter rapidement des renforts à la MINUL dans le cadre de la coopération intermissions conformément à la résolution 1609 (2005), comme je l'ai recommandé dans mon rapport spécial sur la MINUL d'avril 2012 (S/2012/230). Une capacité d'intervention rapide devrait permettre à l'ONUCI d'apporter un appui, en cas de besoin, à la MINUL et de répondre à d'autres crises dans la sous-région, le cas échéant.

58. Il faudrait également envisager, compte tenu des consultations menées au Conseil de sécurité et des discussions en cours dans d'autres organes, l'introduction de drones à l'ONUCI. Il s'agirait de renforcer ainsi la perception de la situation et la capacité de surveillance de la Mission en vue de lui permettre d'être mieux à même d'exécuter efficacement et effectivement son mandat, y compris la protection des civils.

59. Au 13 mars, 1 518 policiers sur l'effectif de 1 555 autorisé pour l'ONUCI ont été déployés (annexe 1). L'effectif total devrait être maintenu et des ajustements apportés au déploiement des unités de police constituées pour faire face à la situation sur le terrain, notamment en déployant éventuellement une unité de police constituée supplémentaire à Abidjan dans les limites de l'effectif total autorisé.

60. L'effectif civil de l'ONUCI devrait être ajusté afin que la Mission se concentre sur ses priorités fondamentales conformément à la résolution 2062 (2012), en particulier sur la protection des civils, la réforme du secteur de la sécurité et le désarmement, la démobilisation et la réintégration, tout en continuant de renforcer sa présence civile sur le terrain.

Renforcement de la capacité de protéger les civils et de prévenir les violences sexuelles

61. J'ai demandé à ma Représentante spéciale chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit, Zainab Hawa Bangura, d'examiner la situation en Côte d'Ivoire et de formuler des recommandations sur les possibilités de mieux aider le Gouvernement à cet égard. J'ai également demandé à l'ONUCI d'accélérer la mise en œuvre des arrangements de suivi, d'analyse et de communication de l'information sur les violences sexuelles liées aux conflits, pendant que la Mission et l'équipe de pays des Nations Unies continuent d'aider le Gouvernement à lutter contre les violences sexuelles. En outre, je continuerai d'encourager les pays fournisseurs de contingents et de personnel de police à accroître le nombre de femmes déployées dans leurs effectifs en vue d'améliorer l'accès et l'appui aux femmes locales et de renforcer chez les populations locales, notamment les femmes et les enfants, le sentiment de sécurité.

Renforcement de la sécurité aux frontières et possibilités de renforcer le dispositif de coopération intermissions

62. Si les conditions de sécurité dans les zones frontalières entre la Côte d'Ivoire et le Libéria se sont considérablement améliorées, la paix durable en Côte d'Ivoire, notamment dans les zones frontalières, ne peut être réalisée seulement au moyen des mesures de sécurité. Il faut prendre des mesures concrètes pour remédier aux causes profondes de la crise et aux griefs de la population dans la région. Les relations positives que la Côte d'Ivoire entretient avec ses voisins, le rôle directeur qu'elle joue au sein de la CEDEAO et l'amélioration générale des conditions de sécurité offrent une importante occasion de trouver des solutions à ces questions difficiles.

63. Comme je l'ai indiqué dans mes précédents rapports sur la MINUL, la zone frontalière avec la Côte d'Ivoire demeure une priorité, alors que la MINUL continue de réduire ses effectifs et de transférer les responsabilités en matière de sécurité aux autorités libériennes. Dans le même temps, le renforcement de la capacité des autorités libériennes de gérer efficacement la frontière constitue un critère de base de la transition dans le secteur de la sécurité. Si le calendrier de la transition pour l'ONUCI est différent, il importe toutefois que la Côte d'Ivoire renforce ses capacités nationales afin de gérer efficacement et de sécuriser ses frontières. Les deux missions devront par conséquent continuer de prêter concours aux institutions nationales civiles et de sécurité de part et d'autre de la frontière, de façon à permettre à celles-ci de jouer de plus en plus un rôle directeur en matière de stabilisation de la frontière. Alors que l'opération Mayo devrait se poursuivre, l'ONUCI et la MINUL devraient consulter plus avant les deux gouvernements sur la manière dont l'ONU pourrait appuyer la création et le fonctionnement d'un mécanisme conjoint d'échange d'informations et de coopération entre les autorités civiles locales des deux côtés de la frontière.

64. Il est également recommandé que les deux missions continuent d'aider les gouvernements à collaborer plus systématiquement sur les questions d'intérêt commun, et notamment à élaborer une stratégie commune concernant la frontière par le biais du cadre quadripartite existant ou de tout autre mécanisme. Outre les mesures de sécurité, une stratégie globale élaborée conjointement par les deux gouvernements pourrait comporter des mesures de stabilisation à long terme portant sur des questions comme le retour durable des réfugiés de Côte d'Ivoire et leur

réinsertion, la réintégration des ex-combattants, la réconciliation, les problèmes fonciers et les mesures de confiance entre les communautés vivant des deux côtés de la frontière.

65. Comme il est demandé dans la résolution 2062 (2012), les moyens de renforcer les mécanismes de coopération entre l'ONUCI et la MINUL, notamment pour la conduite d'opérations conjointes et coordonnées le long de la frontière et au-delà, ont été examinés. Ni la situation ni le terrain ne permettent de mener des opérations transfrontières supplémentaires au-delà des patrouilles aériennes effectuées par les trois hélicoptères armés que partagent la MINUL et l'ONUCI. Toutefois, les deux missions continueront de renforcer leur coopération, qui a évolué ces dernières années, notamment en poursuivant les contacts et l'échange d'informations entre leurs différentes composantes organiques. Le système des Nations Unies continuera de renforcer ses programmes transfrontaliers de façon à contribuer plus efficacement à la stabilisation durable des frontières fragiles de la Côte d'Ivoire.

66. Ces dernières années, j'ai proposé d'élaborer une stratégie régionale en matière de sécurité qui offrirait un cadre global pour remédier aux problèmes transfrontières communs. À ce jour, les progrès en matière de lutte contre les menaces transnationales ont été lents. J'ai demandé aux organismes des Nations Unies présents en Afrique de l'Ouest de continuer d'approfondir leur collaboration stratégique avec les organisations régionales compétentes, en particulier l'Union du fleuve Mano et la CEDEAO, afin de les aider à gérer les problèmes qui pourraient déclencher des conflits en Afrique de l'Ouest. Les entités des Nations Unies participantes doivent redoubler d'efforts, et notamment mobiliser davantage de ressources, pour aider les autorités ivoiriennes à mettre en place des cellules de lutte contre la criminalité transnationale dans le cadre de l'Initiative côtes de l'Afrique de l'Ouest.

Élaboration de critères de suivi

67. Dans la résolution 2062 (2012), le Conseil de sécurité m'a prié d'élaborer des critères à l'aune desquels il convient de suivre et mesurer les progrès accomplis sur la voie de la stabilité à long terme de la Côte d'Ivoire, ainsi que les jalons permettant de planifier la transition. La mission d'évaluation a consulté les autorités ivoiriennes, les entités des Nations Unies présentes sur le terrain et d'autres parties prenantes au sujet des critères à retenir dans quelques domaines stratégiques, à savoir : situation politique et réconciliation; sécurité et stabilité; rétablissement de l'autorité de l'État et droits de l'homme; et situation humanitaire et développement socioéconomique. Il s'agirait de définir les conditions minimales propres à permettre à l'ONUCI d'entamer son retrait et de préparer la transition vers la phase faisant suite au maintien de la paix. D'autres consultations demeurent nécessaires. J'ai par conséquent demandé à l'ONUCI et à l'équipe de pays des Nations Unies de mettre au point avec le Gouvernement les objectifs stratégiques et les critères, ainsi que les indicateurs de résultats, lesquels figureront dans le prochain rapport que je présenterai au Conseil d'ici au 30 juin.

IV. Observations

68. Je me félicite des progrès importants enregistrés en Côte d'Ivoire depuis la fin de la violente crise postélectorale, en particulier en ce qui concerne la situation en matière de sécurité. Les avancées réalisées au cours des deux dernières années montrent que la Côte d'Ivoire peut retrouver le rôle historique qu'elle joue comme point d'ancrage de la stabilité et de la prospérité dans la sous-région. Il convient de féliciter le peuple ivoirien pour les efforts qu'il a consentis pour surmonter les vestiges du passé. Je salue également le rôle directeur et l'engagement personnel du Président Ouattara, qui ont été d'une importance cruciale pour ce qui est de trouver des solutions efficaces aux problèmes de sécurité et d'accélérer le redressement économique, tout en progressant sur des questions sensibles qui sont indispensables pour instaurer la paix et la stabilité à long terme en Côte d'Ivoire.

69. L'ouverture du Gouvernement vers l'opposition politique et sa participation à des discussions directes avec l'ancien parti au pouvoir sont encourageantes. J'exhorte les deux parties à intensifier les discussions en vue de jeter les bases de la réconciliation politique. Il importe que tous les partis politiques occupent l'espace politique qui est le leur et qu'ils participent de façon constructive à la vie politique du pays, notamment en veillant à créer les conditions propices à la participation la plus large possible aux prochaines élections locales.

70. À seulement deux ans des élections présidentielles de 2015, c'est le moment de redoubler d'efforts pour poursuivre le dialogue et normaliser les relations et pour jeter les bases d'un processus électoral pacifique et sans exclusive. Je tiens à souligner combien il importe de mener les réformes électorales nécessaires, pour faire en sorte que ces élections soient libres, équitables et ouvertes à tous et que les résultats soient acceptés par tous.

71. Je me félicite également de l'amélioration des conditions de sécurité dans la zone frontalière avec le Libéria, qui résulte du rôle directeur joué par le Président Ouattara et la Présidente Johnson Sirleaf, du renforcement de la coopération entre les autorités nationales et du déploiement des forces de sécurité des deux côtés de la frontière. Toutefois, les seules mesures de sécurité ne peuvent préserver la stabilité le long de la frontière. Elles doivent s'accompagner d'initiatives d'envergure visant à remédier aux causes profondes du conflit ivoirien ainsi qu'aux nouveaux griefs. Aussi, le système des Nations Unies continuera-t-il à aider les autorités civiles et de sécurité des deux pays à développer leurs capacités nationales en vue de gérer les conflits et les problèmes fonciers dans les zones frontalières. En outre, je salue les importants efforts faits au plus haut niveau entre la Côte d'Ivoire et le Ghana pour améliorer le dialogue et la coopération bilatérale, ce qui a considérablement renforcé la confiance entre les deux pays.

72. Malgré les progrès importants accomplis à ce jour, la Côte d'Ivoire fait toujours face à des menaces graves auxquelles il faut remédier pour assurer durablement la stabilité. Le désarmement et la réintégration des ex-combattants des deux camps politiques, qui demeurent essentiels pour dissiper une grave menace interne contre la paix durable, seront une gageure. Le traitement rapide des premiers dossiers d'ex-combattants qui a conduit au recrutement des intéressés dans l'administration publique est un début encourageant. J'exhorte le Gouvernement à maintenir l'élan et à accélérer le processus en toute transparence, notamment en élaborant une stratégie nationale globale et en donnant des chances égales à tous les

ex-combattants qui remplissent les conditions requises. L'équilibre politique est indispensable à la crédibilité et au succès du programme. Il faudra que les partenaires bilatéraux et multilatéraux aident le Gouvernement à créer des possibilités de réintégration durable, nécessaires pour empêcher que les ex-combattants reprennent les armes.

73. Je demeure préoccupé par les menaces croissantes qui pèsent sur la sous-région en matière de sécurité, notamment la criminalité transnationale, le terrorisme et la piraterie. La sous-région, y compris la Côte d'Ivoire, devra renforcer sa capacité de faire face à ces menaces. J'entends continuer d'étudier les possibilités d'approfondir la collaboration stratégique de l'ONU avec la CEDEAO et l'Union du fleuve Mano sur les questions régionales et transfrontières.

74. La publication du rapport de la Commission nationale d'enquête sur les crimes commis pendant la violente crise postélectorale était un pas important. Il faut traduire en justice les auteurs présumés de crimes graves quelle que soit leur appartenance politique afin de briser le cycle vicieux de l'impunité et d'engendrer une culture de responsabilité. Je rappelle que l'ONU s'attend à ce que les personnes qui seraient impliquées dans le meurtre des sept soldats de l'ONUCI dans l'ouest de la Côte d'Ivoire en juin 2012 soient rapidement traduites en justice, dans le respect de l'état de droit. En outre, je demande instamment au Gouvernement de mener à terme l'enquête sur l'attaque dirigée contre le camp des déplacés à Duékoué l'année dernière, qui revêt une importance cruciale pour la lutte contre l'impunité et la promotion de la cohésion sociale. Par ailleurs, il faut redoubler d'efforts pour promouvoir la réconciliation au niveau local et remédier aux causes profondes du conflit dans le pays.

75. La réforme du secteur de la sécurité, opération délicate, est néanmoins indispensable pour doter la Côte d'Ivoire de forces de sécurité nationales républicaines ainsi que d'une police et d'une gendarmerie qui s'acquittent pleinement de leurs fonctions de maintien de l'ordre, veillent à la sécurité et à la stabilité et protègent la population civile. J'encourage les autorités à continuer de prendre des mesures concrètes pour mettre en œuvre la stratégie nationale de réforme du secteur de la sécurité.

76. Compte tenu des défis et menaces persistants recensés par la mission d'évaluation, la présence de l'ONUCI demeure nécessaire, en particulier eu égard à ses priorités fondamentales définies dans la résolution 2062 (2012). Il faut toutefois apporter des ajustements à sa structure, à ses effectifs et à ses priorités pour faire face à l'évolution de la situation sur le terrain. Je recommande par conséquent de réduire l'effectif militaire autorisé de la Mission, comme l'a précédemment décidé le Conseil de sécurité, en rapatriant au moins un bataillon d'ici au 31 juillet 2013. Parallèlement, je recommande une réduction progressive de deux autres bataillons d'ici à la mi-2015. Aucune réduction n'est recommandée pour la composante police de l'ONUCI, bien que, comme il est indiqué au paragraphe 59 ci-dessus, des ajustements devront être apportés dans les limites de l'actuel effectif maximum autorisé.

77. La Côte d'Ivoire a fait des progrès considérables depuis la crise postélectorale et a entamé une nouvelle phase positive dans la consolidation de la paix si durement acquise. L'élaboration des critères de suivi permettra de déterminer le rythme de toutes futures réductions des effectifs de l'ONUCI et de juger de l'éventualité de passer du maintien de la paix à une autre phase. L'ONU et le Gouvernement ivoirien

mènent des discussions sur l'élaboration de ces critères, et je me propose de présenter les critères retenus dans mon prochain rapport sur l'ONUCI.

78. Je tiens à remercier mon Représentant spécial, Bert Koenders, pour sa direction éclairée, ainsi que tout le personnel de l'ONUCI et l'équipe de pays des Nations Unies pour le dévouement dont ils ont fait preuve pour contribuer à la stabilisation en Côte d'Ivoire. Je remercie également les pays qui fournissent des contingents et du personnel de police à l'ONUCI, aux organisations multilatérales et régionales, aux pays donateurs et aux organisations non gouvernementales qui continuent à fournir un appui précieux à la Côte d'Ivoire.

Annexe I

**Effectifs militaires et de police de l'Opération des Nations Unies
en Côte d'Ivoire au 13 mars 2013**

<i>Pays</i>	<i>Effectifs militaires</i>				<i>Effectifs de police</i>	
	<i>Observateurs militaires</i>	<i>Officiers d'état-major</i>	<i>Soldats</i>	Total	<i>Unités de police constituées</i>	<i>Policiers</i>
Argentine	–	–	–	–	–	2
Bangladesh	12	09	2 161	2 182	360	–
Bénin	8	08	420	436	–	58
Bolivie (État plurinational de)	3	–	–	3	–	–
Brésil	3	3	–	6	–	–
Burkina Faso	–	–	–	–	–	23
Burundi	–	–	–	–	–	43
Cameroun	–	–	–	–	–	18
Canada	–	–	–	–	–	9
Chine	6	–	–	6	–	–
Djibouti	–	–	–	–	–	42
Égypte	–	1	175	176	–	15
El Salvador	3	–	–	3	–	–
Équateur	2	–	–	2	–	–
Éthiopie	2	–	–	2	–	–
Fédération de Russie	11	–	–	11	–	–
France	–	6	–	6	–	13
Gambie	3	–	–	3	–	–
Ghana	6	7	500	513	–	5
Guatemala	5	–	–	5	–	–
Guinée	2	–	–	2	–	10
Inde	7	–	–	7	–	–
Irlande	2	–	–	2	–	–
Jordanie	7	12	1 052	1 071	489	21
Madagascar	–	–	–	–	–	40
Malawi	3	3	857	863	–	–
Maroc	–	3	722	725	–	–
Namibie	1	–	–	1	–	–
Népal	3	1	–	4	–	–
Niger	4	4	932	940	–	59
Nigéria	4	1	63	68	–	4
Ouganda	5	2	–	7	–	–
Pakistan	11	11	1 376	1 398	148	–
Paraguay	7	2	–	9	–	–
Pérou	3	–	–	3	–	–

<i>Pays</i>	<i>Effectifs militaires</i>				<i>Effectifs de police</i>	
	<i>Observateurs militaires</i>	<i>Officiers d'état-major</i>	<i>Soldats</i>	Total	<i>Unités de police constituées</i>	<i>Policiers</i>
Philippines	3	3	–	6	–	–
Pologne	2	–	–	2	–	–
République centrafricaine	–	–	–	–	–	8
République de Corée	2	–	–	2	–	–
République de Moldova	4	–	–	4	–	–
République démocratique du Congo	–	–	–	–	–	15
République-Unie de Tanzanie	2	2	–	4	–	–
Roumanie	6	–	–	6	–	–
Rwanda	–	–	–	–	–	15
Sénégal	13	7	488	508	–	20
Serbie	3	–	–	3	–	–
Tchad	4	1	–	5	–	21
Togo	7	8	517	532	–	19
Tunisie	7	3	–	10	–	20
Turquie	–	–	–	–	–	15
Ukraine	–	–	–	–	–	7
Uruguay	2	–	–	2	–	4
Yémen	9	–	–	9	–	15
Zambie	2	–	–	2	–	–
Zimbabwe	3	–	–	3	–	–
Total	192	97	9 263	9 552	997	521

